

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Arrêté du 22 juillet 2004 portant désignation de sept membres du conseil d'administration de la fédération interdépartementale des chasseurs de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

NOR : DEVN0430224A

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu l'article L. 421-12 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2003 portant modèle de statuts de la fédération interdépartementale des chasseurs de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, notamment son article 5,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignées parmi les membres du conseil d'administration de la fédération interdépartementale des chasseurs de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne les sept personnalités suivantes, qualifiées dans le domaine cynégétique et représentant notamment les principales associations de chasse spécialisée :

- M. Chevalier (Jacques),
- M. Dutruc-Rosset (Georges),
- M. Février (Patrice),
- M. Molina (Patrick),
- M. Saison-Buisine (Jocelyne),
- M. Salmon (Yves),
- M. Waguet (Philippe).

Article 2

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Paris, le 22 juillet 2004.

Serge Lepeltier